

Feuillet - 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	25
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	36
Date de la convocation	08/11/2024
Certifié exécutoire le	18/11/2024
Date d'affichage	27/11/2024
Envoyé en préfecture le	27/11/2024

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BERNARD Sylvain, BONNET

TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS Sophie,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAJIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, PEYRAMAURE Pierre, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** LONGUET Jean-François.

**EXCUSES :** BOUCHOT Estelle (représentée), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET-TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, ROME Hélène (représentée par CHEYPE Sandrine), SAVIGNAC Sylvie (représentée par COIGNAC Gérard).

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**127-2024 – Prix m<sup>2</sup> zone d'Activités de Soudaine Lavinadière.**

Pour dynamiser la zone d'Activités de Soudaine Lavinadière dont la Communauté de Communes est propriétaire, le Président propose de baisser le prix au m<sup>2</sup> à 2 € HT (3 € HT/m<sup>2</sup> en 2021).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

- **Autorise** le Président à baisser le prix au m<sup>2</sup> de la zone d'Activités de Soudaine Lavinadière à 2€ HT.

Fait à Treignac le 25/11/2024

Le Président, Philippe JENTY

